

La démarche à suivre actuelle pour obtenir une carte nationale d'identité reste inchangée. Pour faire une demande, plusieurs possibilités:

- se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil (renseignements sur le site de la préfecture www.herault.gouv.fr et par téléphone 3939 Allô Service public) ;

- déposer une pré-demande en ligne sur www.ants.gouv.fr et ainsi gagner du temps en limitant ses déplacements en mairie.

Les cartes nationales d'identité, ancien modèle, restent jusqu'à leur date d'expiration. Il n'est donc pas nécessaire de procéder à leur renouvellement si le titre est en cours de validité (seules les cartes arrivées à expiration peuvent être renouvelées).

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2